

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RANCENNES

Séance du 27 Février 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont voté
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de RANCENNES, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Date de convocation : 21 février 2025

Date d'affichage : 28 février 2025

Présents : Mmes BALLERIAUX Nathalie, BIDAULT Corinne, CHAROT Christine, DEVOUGE Evelyne, LECLERCQ Sabine,  
MM. BOUCHER Joël, CECCHI Robert, DUPONT Philippe, FASSON Jean-Claude, FERNANDEZ Julien, PIERRE Eric

Absents ayant donné procuration : Mme LEBEL Christine à Mme BALLERIAUX Nathalie  
M. CHARRIEAU Jean-Pierre à M. DUPONT Philippe  
M. CORDIOLI Julien à M. FERNANDEZ Julien

Absent excusé : M. GOOSSE Ludovic

Secrétaire : Mme CHAROT Christine

### 01/2025 - ETAT RELATIF A LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

(application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005)

Installations d'Infrastructures de télécommunications

Existantes au 31 décembre 2024

En fonction des permissions de voirie accordées à France Télécom

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient, à l'unanimité, le barème suivant pour la fixation de la redevance 2025 :

Artères de télécommunications en souterrain :

$7,663 \text{ km} \times 48,65\text{€} = 372,80 \text{ €}$

Artères de télécommunications en aérien :

$1,4 \text{ km} \times 64,87 \text{ €} = 90,82 \text{ €}$

Emprises au sol autres que les stations radio électriques (cabines) :

$2,52 \text{ m}^2 \times 32,44 \text{ €} = 81,75 \text{ €}$

Redevance totale à verser en 2025 : 545,37 €

Pour extrait conforme,  
RANCENNES, le 28 février 2025  
Le Maire,  
Joël BOUCHER

